



CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DE L'AIRE PROTEGEE TERRESTRE ET MARINE DU PARC NATIONAL NATUREL LAGON DES HUITRES

Termes de références

Evaluation finale du projet

« Consolidation de la Gouvernance Participative de l'Aire Protégée Terrestre et Marine du Parc National Naturel Lagon des Huitres (PNN-LDH) »

1. Contexte du projet

Le projet de « Consolidation de la Gouvernance Participative de l'Aire Protégée Terrestre et Marine » du PNN-LDH vise à une fortification des capacités de gestion des structures gouvernantes du parc et des autorités locales de manière à assurer la prise en charge après le départ du projet. Pour se faire, le projet CoGAP s'articule sur trois axes principaux :

- La gouvernance de l'Aire Protégée à travers l'accompagnement des acteurs à l'élaboration et à l'utilisation des outils de gestion (planification stratégique, manuel de procédures, conventions locales, fiche de suivi des valeurs), les formations, la recherche de partenariat, plan de sensibilisation centré sur la dynamique locale.
- La diversité économique en appuyant le développement des secteurs d'activités porteuses pour la communauté tels la pêche, l'agriculture, l'élevage et l'exploitation durable de la forêt sèche dans la production de charbon de bois.
- La restauration et la préservation des écosystèmes qui assurent les fonctions de protection des habitats des espèces, conservation des sols et de maintien de la biodiversité.

Cette évaluation finale portera sur ces trois axes ; le revenu des communautés touchées en lien avec la protection de l'environnement, le niveau de gouvernance de l'Aire, le comportement des communautés face à l'environnement plus précisément à la gestion des Aires protégées et des changements opérés au niveau des écosystèmes terrestres.

Elle vise également à déceler à partir d'une approche participative la perception des acteurs locaux (Autorités nationales et locales, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs exploitants des ressources ligneuses, autres membres de la population locale) sur les changements de comportement en lien aux pratiques d'exploitation des ressources ligneuses (Forêt) et de la faune (Lézard), les activités de la pêche, d'élevage, les pratiques agricoles ainsi que leurs répercussions directes et indirectes sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

2. Objectif de l'évaluation

Cette évaluation finale a pour objectif "**d'analyser les résultats du projet en faisant ressortir les effets et impacts des actions à différents niveaux (politique et institutionnel, environnemental, économique, social et culturel).**

- Apprécier les stratégies engagées, les résultats atteints et leur durabilité :
- Apprécier le type de gouvernance institué pour le PNN_LH en le comparant aux autres types possibles et, le cas échéant, à d'autres types de gouvernance expérimentés dans le cadre de projets similaires mis en œuvre en Haïti ;
- Produire des recommandations sur les acquis à renforcer et les défis à approfondir, à court terme et sur les pistes d'un engagement futur, le cas échéant.

3. Champs d'analyse et questions clés

Pertinence des interventions

- Les actions du projet à Belle-Anse sont-elles cohérentes avec les orientations du Ministère de l'Environnement/L'ANAP ainsi qu'avec celles de l'UE en matière de gestion des Aires Protégées ?
- Les actions planifiées ou implémentées répondent-elles aux besoins et priorités des habitants de la zone ?
- Le processus de mise en œuvre de l'action s'inscrit-il dans une dynamique de gouvernance participative des Aires protégées dans le pays ?
- Quel est le degré interne d'harmonisation des rapports, moyens et approches des différents partenaires dans la structuration de l'AP ?
- Comment est assurée la coordination du projet avec les autres acteurs (MDE/ANAP, CIAT, PNUD/ABE, Direction de Parc et Conseil de gestion) ? Cette coordination a-t-elle permis une mise en cohérence satisfaisante des actions ?

Efficacité et efficience

- Quels sont les résultats obtenus (aspects quantitatifs et qualitatifs, dynamiques observées) ? Quelles sont les approches utilisées ? Quelles sont les activités jugées catalysantes ou inhibantes pour le processus ?
- Quels sont les contributions des structures de gestion (le conseil de gestion, la direction du Parc, l'unité de surveillance) dans la gouvernance de l'AP ? Quelles sont les avancées réalisées dans la planification (Plan de gestion, bornage du parc) ?
- Quel est le degré d'insertion de ce projet dans le réseau des AP d'Haïti ? Quelle est la contribution de l'action au développement d'approche, d'instrument et d'outils de normalisation/harmonisation dans le secteur des AP du pays ? Quelles sont les propositions faites par l'action pour alimenter la réflexion sur la gestion des AP en Haïti ?

- Quelles sont les contributions des activités (renforcement et ou développement des filières, consolidation de versant, restauration des écosystèmes, élevage, pêche) dans la réduction de la pression sur la forêt sèche à Belle-Anse ? Quels sont les apports des études réalisées (inventaire biologique) sont en lignes avec les objectifs et résultats attendus du Projet à Belle-Anse ?
- Quels sont les objets et valeurs identifiées ? Quel est le degré de suivi des indicateurs définis ?

Durabilité

- Quel est le degré d'implication de l'ANAP/MdE et de participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre de l'action ? Quelle est leur perception (vision, approche, stratégie, opinion) par rapport à la pérennisation de la gouvernance de l'AP ?
- Les compétences des partenaires sont-elles suffisantes pour assurer leur participation efficace dans les prises de décisions et leur implication dans les dispositifs de prise de décision et d'orientation ? Le système de gestion/suivi, les outils mis en place favorisent-t-ils la participation locale dans la gouvernance du Parc ?
- Peut-on parler de changements de comportement des différents partenaires locaux vis-à-vis de l'environnement, des cascades de Pichon, des lagons des huitres et de la forêt sèche en particulier ?
- Quel système de gestion et de suivi des risques sont en place ? Ont-ils permis d'appliquer de manière adéquate et en temps opportun les mesures d'atténuation ?
- Quel est le niveau de répliquabilité des activités mises en œuvre (pêche, maraichage, élevage, lots boisés, reboisement de versants, restauration des mangroves, foires écotouristiques etc.) et des acquis de l'action ?
- Quelle est la stratégie de financement proposée ? Quelles sont les sources ou opportunités identifiées ? En quoi les activités économiques réalisées permettent-elles de générer des fonds pour assurer le financement du Parc ? Quelles sont les activités mises en place et quelles en sont leur viabilité ?
- Quel est le degré de capitalisation et de partage des acquis de l'action ?

Impact

- Quels sont les effets, attendus ou non attendus, positifs ou négatifs, générés par l'action de manière intentionnelle ou non intentionnelle ?

4. Démarches proposées

| Démarches | Acteurs à rencontrer |
|-----------|----------------------|
|-----------|----------------------|

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Briefing de pré-mission de l'évaluateur avec les responsables techniques et financiers du projet et de la direction du Parc ; • L'inventaire et analyse des différents documents et rapports produits par le projet ; • La réalisation de visites in situ, rencontres, focus groupe et entretiens avec les différents acteurs du projet ; • Rencontre d'acteurs institutionnels et de partenaires techniques et financiers en lien avec la thématique ; • Le débriefing après les visites de terrain ; • Le rapport provisoire présenté à la direction de programme, l'ANAP et l'UE ; • Le Rapport final consolidé | <ul style="list-style-type: none"> • Les cadres du projet ; • Les autorités locales (Maires, CASEC ASEC), • Les cadres de l'ANAP (DAP, BSAP) ; • Le Conseil de gestion (CGAP) ; • Le Centre communale pêche maritime (CCPM) ; • Les exploitants de bois ; • Les éleveurs et les exploitants agricoles ; • ONG de la zone d'intervention et autres partenaires techniques et financiers ; • Les différents consultants du projet. |
|--|---|

5. Extrants attendus

Les extrants attendus de cette évaluation est une présentation PPT de partage des idées principales avec l'équipe de COGAP, un rapport provisoire (à présenter à la direction de programme et l'ANAP) et un rapport final consolidé. Les rapports incluront entre autres :

- Résumé de l'évaluation (max. 2 pages)
- Une brève analyse du contexte national et local en lien avec la thématique AP et les champs d'intervention (max. 2 pages) ;
- L'analyse des résultats par axes d'intervention en faisant ressortir les forces et les lacunes découlant du dispositif, de l'approche ainsi que de l'impact du contexte de mise en œuvre ;
- L'analyse globale par critère d'évaluation : pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact
- Les leçons apprises, les défis, les conclusions et recommandations.

6. Documents à consulter.

- Le document initial du projet incluant le cadre logique ;
- Les rapports annuels ;
- Le rapport ROM de mi-parcours réalisé par l'UE en 2018 ;
- Les rapports des différentes activités ;

- Les fiches de capitalisations produites ;
- Les fiches sur les valeurs de conservations du Parc ;
- Les différentes études disponibles (plan de gestion, inventaire biologiques, conventions locales etc).

7. Durée de la consultation

La durée du mandat sera de 20 jours. Le travail devra être complété au plus tard le 31 janvier 2020. Un chronogramme de travail détaillé doit être proposé par les consultants montrant les différentes phases de l'évaluation clairement définies.

8. Budget

Le plafond budgétaire disponible pour cette mission est de 7000 USD. Ce prix inclut les honoraires du consultant et d'éventuels guides. Le consultant est libre de proposer une répartition qui lui convient mais les prix conclus seront fixes et non révisables. Les frais de carburant occasionnés par les déplacements dans la zone de travail, les frais de nourriture des participants, sont à la charge de HELVETAS Swiss Intercoopération sur la base d'un consensus à établir. Les rapports (les documents rapport) seront acceptés en format électronique et les versions papiers ne seront pas nécessaires.

9. Profil du consultant

- Diplôme universitaire (niveau maîtrise un atout) en Science sociales, sciences humaines, sciences de la terre ou autres disciplines connexes ;
- Avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle (5 ans minimum dans des missions d'évaluation finale de projet) ;
- Disposer de connaissances approfondies et expériences probantes en approches participatives liées à la gestion des AP ;
- Capacité à rencontrer les acteurs, engager le dialogue et créer la confiance ;
- Connaissances et expérience d'enquêtes pour recueillir des données quantitatives et qualitatives, en appliquant des techniques participatives ;
- Forte capacité d'analyse et de rigueur dans l'interprétation des informations ;
- Capacité rédactionnelle synthétique pour transcrire tous les éléments qui devront figurer dans le rapport ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel, Word, Power point, Internet...) ;

10. Présentation de l'offre.

a) Les dossiers de candidatures doivent contenir les éléments suivants :

- Une proposition sur la compréhension des enjeux de cette évaluation, les TDR et la méthodologie proposée ;
- Une offre financière en accord avec les TDR ;
- Les CV des consultants (formation, expertises et expériences) ainsi que des références.

b) Soumission des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature complets doivent être soumis au plus tard le 6 Décembre 2019 à l'adresse suivante :

• **HELVETAS Swiss Intercoopération : 1, Impasse Larose, Rue Mercier Laham, Delmas 60**

Ou par email à rh.haiti@helvetas.org

11. Sélection des offres

Les offres reçues seront analysées par un comité de 3 membres (HELVETAS, ANAP, AHAAMES) selon les critères suivants et les notations suivantes :

| Critères d'évaluation | Pondération |
|---|--------------------|
| Compréhension des TDR | 20 |
| Analyse et commentaires des TdR. | 10 |
| Compréhension de l'objectif de l'évaluation. | 10 |
| Méthodologie utilisée | 30 |
| Qualité de l'Approche proposée (pertinence, innovation, démarche cohérente, complétude) | 10 |
| Outils proposées | 10 |
| Capacité synthétique de présentation de l'offre | 10 |
| Moyens, mis en œuvre et calendrier | 50 |
| Profil du consultant - qualification | 20 |
| Expériences d'évaluation finale de projet (en général | 10 |
| Expériences d'évaluation dans les Aires protégées | 10 |
| Cout - Budget avec couts détaillés | 10 |
| Total | 100 |